

# CERTIFICAT

## de conformité du contrôle de la production en usine

Conformément au Règlement (UE) N° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction

### Specification for masonry units - Part 1: Clay masonry units

comme enregistré chez BCCA au moyen d'une liste de produits régulièrement validée qui reflète le scope du système FPC, et mis sur le marché sous le nom ou la dénomination commerciale de

**Steenbakkerij Vande Moortel N.V.**  
Scheldekant 5, BE - 9700 Oudenaarde

et fabriqué dans l'unité de production

**Steenbakkerij Vande Moortel N.V.**  
Scheldekant 5, BE - 9700 Oudenaarde

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'Annexe ZA de la norme

**EN 771-1 + A1 : 2015**

sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de la production en usine a été évalué comme étant conforme aux exigences applicables.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 01-03-2006 (sous la DPC) et demeure valide jusqu'au 31-03-2025, tant que ni la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes AVCP, ni les conditions de fabrication dans l'unité de production soient modifiés de manière significative, sauf si l'organisme de certification de produit notifié suspend ou retire le certificat.

**N° certificat 0749-CPR-BC2-201-679-018-00-P-01 | Valable du 01-04-2022 au 31-03-2025**

Délivré à Bruxelles, le 18 mars 2022.



ir. B. De Blaere,  
Président du Comité général de Gestion  
d'agrément et de certification

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web [www.bcca.be](http://www.bcca.be).